

PARC ÉOLIEN Au moins 200 oppositions ont été déposées à Charrat et Saxon par les antiéoliens contre le projet.

La procédure sera très longue

OLIVIER HUGON

«Nous sommes en train de contrôler les oppositions déposées contre le plan d'aménagement détaillé du parc éolien du Grand-Chavalard», explique Léonard Moret, président de Charrat, «une rencontre est prévue en début de semaine prochaine pour faire le point avec le président de Saxon. Avant ça, je ne peux pas vous donner de chiffres.»

Des chiffres, Florence Lattion Richard, présidente de l'Association pour la protection du paysage du coude du Rhône (APPCR), en a. «Je n'ai pas les détails des oppositions individuelles, mais nous avons rassemblé plus de 200 oppositions, principalement sur les communes de Charrat, Saxon et Fully, les trois communes les plus touchées, où nous avons concentré notre campagne d'information.» Il semblerait d'ailleurs qu'une grande partie des opposants soit domiciliée sur la commune de Fully, qui n'est a priori pas concernée, puisque aucune installation n'y est prévue. Un argument que ne saisit pas Florence Lattion Richard. «Ce ne sont pas les limites communales qui déterminent la légitimité d'un opposant, mais la distance qui le sépare d'une éolienne. Certains Fulliérais sont plus proches que certains Charratins...» Elle admet avoir engrangé une majorité d'oppositions venant de Fully. «Nous y avons une base forte, mais il y a surtout un Conseil général réticent à l'éolien et un Conseil communal qui n'a pas donné un signal clair.»

Légitimité à déterminer

La distance aux éoliennes et la légitimité d'une opposition font précisément l'objet d'une procédure à rallonge autour du parc éolien de Collonges-Doréaz. «Il n'y a pas de jurisprudence», confirme Florence Lattion Richard, «c'est ce cas, pour lequel je me bats depuis 5 ans, qui va déterminer la suite des événements.» Le Tribunal cantonal lui avait refusé cette légitimité, compte tenu de la distance (plus d'1 km) entre son habitation et l'éolienne de Collonges. Le Tribunal fédéral avait cassé ce jugement et demandé au canton d'entreprendre de nouvelles mesures de bruit et de statuer à nouveau. Un dossier en suspens.

La Collongienne tire un bilan satisfaisant de ce mois passé à battre le pavé pour informer et inciter les riverains à faire opposition à la construction de 4 éoliennes supplémentaires. Une campagne qui lui a permis de faire exploser le nombre de ses adhérents, plus de 200 à ce jour.

Mais, après plus de 5 ans de lutte contre le parc de Collonges-Doréaz, elle est bien placée pour savoir que ce n'est qu'un début. «Les assemblées primaires seront cruciales. Si elles ont lieu rapidement, on pourra profiter de la résistance de ces dernières semaines. Si cela devait prendre plusieurs mois, on reprendra notre travail d'information.»

Du côté de ValEole, le président Bernard Troillet n'a pas souhaité se prononcer avant d'avoir reçu les détails des oppositions de la part des communes. ●



La procédure sera longue et «Adonis» pourrait attendre plusieurs années avant de voir d'autres éoliennes pousser à ses côtés. SABINE PAPILLOUD

RAPPEL DES FAITS

2003: Xavier Lonfat, ingénieur vaudois indépendant, originaire de Charrat, présente aux autorités communales un projet d'éolienne.

2005: le canton autorise la création d'un parc de trois machines minimum.

2007: la première éolienne est mise à l'enquête publique. En parallèle, Fully publie une demande similaire pour la construction d'une turbine sur son territoire. Saxon et Riddes déposent une opposition de principe.

2009: suite au décès de Xavier Lonfat fin 2008, les communes de Riddes à Martigny, s'associent aux électriciens Sinergy, SEIC-TELEDIS, ESR, Groupe E et à RhônEole pour créer ValEole. Saxon et Riddes lèvent leurs oppositions.

2011: premiers coups de pioche en fin d'année pour la construction d'«Adonis».

2012: les premiers tours de pales sont effectués durant l'été.

2013: ValEole met à l'enquête un parc de 5 machines sur Charrat et Saxon. La sixième turbine, initialement prévue sur le territoire de Fully, est retirée du projet, suite à un désaccord avec les autorités fulliéraises.

Mai 2013: une longue procédure administrativo-juridique s'engage. Les promoteurs n'imaginent pas les prochaines constructions avant l'horizon 2020.

PUBLICITÉ

Communiqué des SCIV

Votations du 9 juin 2013: les SCIV se prononcent

Le comité cantonal des Syndicats chrétiens interprofessionnels du Valais a pris position sur les deux objets qui seront soumis à votation prochainement.

Un **NON** très clair à l'élection du Conseil fédéral par le peuple

Le système actuel a fait ses preuves. Il faut donc le maintenir afin de préserver la stabilité qui fait la force de la Suisse. Le large éventail d'inconvénients liés à cette initiative, comme la perte de pouvoir du Parlement, les dangers et incertitudes pour les régions périphériques en termes de représentation au Conseil fédéral, des conseillers fédéraux accaparés par leurs campagnes électorales et une dépendance toujours plus marquée à l'égard de groupes d'intérêts disposant d'importants moyens, a pesé de tout son poids dans la balance. Cela n'a pas du tout convaincu les membres du comité cantonal qui rejettent massivement cet objet.

Un **NON** également contre la modification de la loi sur l'asile

Même s'ils estiment que certaines réformes de la loi sur l'asile seront nécessaires à terme, les membres du comité cantonal se sont clairement prononcés contre la modification de la loi sur l'asile. Ils considèrent que le durcissement constant du droit d'asile contrevient à la tradition humanitaire de la Suisse. En supprimant la possibilité de déposer une demande d'asile dans une ambassade, la Suisse empêchera de nombreux réfugiés, dont la vie est menacée, d'avoir un asile.

Initiative cantonale pour un salaire minimum légal: soutien des SCIV

Le comité cantonal s'est également penché sur cet objet d'actualité qui a connu un beau succès auprès des citoyens valaisans lors de la campagne de récolte de signatures. Il souligne les mérites de l'initiative cantonale pour un salaire minimum légal à frs 3'500.- (x13) pour un poste à plein temps, laquelle permettrait une revalorisation salariale principalement dans certains secteurs non conventionnés. Les apprentis et apprenties en seront aussi les grands bénéficiaires. Le comité cantonal a exprimé son soutien à cette initiative cantonale, laquelle devrait permettre de combler les lacunes là où elles existent.



Les SCIV réaffirment leur volonté de continuer à privilégier la voie d'un partenariat social fort qui a fait ses preuves jusqu'ici, à travers la négociation et le développement de conventions collectives.